

EN VITESSE

Forte croissance

■ Le trafic ferroviaire à travers les Alpes a enregistré une forte croissance de janvier à juin 2014. Il a atteint sa plus grande part de marché (67,5 %) depuis l'introduction de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) en 2001, alors qu'en trafic routier de marchandises, le nombre de camions et le volume de transport ont diminué.

Dans l'ensemble, près de 20 millions de tonnes de marchandises ont transité par le rail et par la route à travers les Alpes au premier semestre 2014, soit 2,9 % de plus qu'au premier semestre 2013.

La gare internationale de Genève

■ La gare de Genève Cornavin a été inaugurée le 18 septembre. Les travaux de transformation, qui ont débuté en janvier 2010, ont totalisé un investissement de plus de 110 millions de francs, à la charge des CFF. Le bâtiment transformé dispose désormais d'une grande allée lumineuse pour relier les ailes Est et Ouest. Le centre de ventes CFF – 16 guichets et une agence de voyages – y retrouve son emplacement d'avant-travaux, mais dans un espace beaucoup plus vaste. Le personnel CFF de l'Infopoint y donne des renseignements divers à plus de 1200 clients par jour. Le bâtiment voyageurs terminé, c'est désormais l'accroissement de la capacité de la gare en nombre de trains qui est à l'étude. Les études préliminaires concernant l'extension souterraine de la gare (un quai et deux voies supplémentaires) sont en cours.

Sauvons le Moutier-Soleure

■ Les sections bernoise, bâloise, soleuroise et jurassienne de l'Association Transport et Environnement (ATE) ont lancé une pétition de soutien en vue du maintien de la ligne Moutier-Soleure.

Plus d'infos sur www.ate-ju.ch/regional/petition/

Le comité SEV soutient la pétition Stop Tisa

Y aura-t-il libre-échange

Qu'apportera Tisa à la Suisse? Le comité SEV a pris connaissance de l'accord qui vise la libéralisation totale du « marché des services ».

José Corpataux, secrétaire central de l'USS, a présenté les dessous du projet Accord sur le Commerce des Services (ACS). Il s'agit de négociations entre à peu près 50 Etats, surtout du Nord, pour libéraliser les services. Corpataux a expliqué que cette libéralisation était déjà comprise dans les anciens accords de l'OMC mais que de nombreux pays, surtout les pays pauvres, s'étaient battus contre cette libéralisation, avec succès.

Tout comme les accords de l'OMC, Tisa signifie libéralisation totale. Un des problèmes principaux est le fait que presque tous les pays participants gardent le contenu des négociations totalement confidentiel, y compris l'Union européenne. Les inquiétudes

sont donc d'autant plus grande chez les syndicats et autres organisations non gouvernementales. On craint de se voir présenter un paquet global en fin de négociations, ayant des effets catastrophiques pour le domaine des services.

La Suisse a joué cartes sur table

Corpataux a souligné que la Suisse s'était pour l'instant assez bien comportée, non seulement car elle est une des rares nations à avoir publié le mandat de négociations mais aussi car elle a officiellement déclaré que le domaine des services publics n'était pas sujet à discussion dans Tisa. Cela ne suffit tout de même pas à calmer les critiques, car une fois l'Accord signé, avec l'inscription de la desserte de base comme en faisant partie, la pression sur la Suisse sera énorme.

Un autre problème énoncé par Corpataux: le fait que ce ne soient pas les domaines inclus qui soient cités dans l'Accord mais les domaines exclus. Du

coup, tout nouveau service serait à l'avenir automatiquement concerné par l'Accord. C'est pourquoi de nombreuses organisations ont décidé de lancer une récolte de signatures commune contre Tisa. Elles sont convaincues que les prestations de service ne sont pas une marchandise quelconque et qu'au contraire des réglementations étatiques sont nécessaires et bien plus importantes que le libre marché dans de nombreux domaines.

Grosse pression des Etats-Unis et de l'UE

Une autre abréviation est entrée en scène et on l'entend maintenant souvent: TTIP. Il s'agit de l'accord sur le libre-échange entre les Etats-Unis et l'Union européenne, qui est lui aussi négocié dans le plus grand secret. On craint ici aussi qu'il s'agisse ni plus ni moins que d'une totale libéralisation de l'ensemble des prestations de service, y compris les infrastructures de ré-

seau. Dans l'UE, les deux accords sont donc combattus.

Pression sur les conditions de travail

La raison principale, pour les syndicats, de s'opposer à Tisa est la crainte que la libéralisation conduise à une dégradation massive des conditions de travail. Un exemple dans le domaine de la santé: dans le canton de Neuchâtel, dans une chaîne d'hôpitaux privés, les conditions de travail se sont considérablement détériorées, bien en-dessous des conditions fixées par la CCT.

Le comité SEV a décidé de soutenir la pétition Stop Tisa. « Donnons un signal clair pour dire que la libéralisation des prestations de service n'entre pas en ligne de compte pour nous », a déclaré un participant.

pmo/Hes

La pétition sur internet:
www.stop-tisa.ch

Pétition à signer

Pour une politique climatique équitable

Les 60 organisations de l'alliance pour le climat, dont fait partie le SEV, ont lancé une pétition à l'attention du Conseil fédéral et appellent leurs membres à la signer.

Aujourd'hui, les changements climatiques font d'innombrables victimes et entraînent des dommages à l'environnement préoccupants ainsi que des coûts immenses. Cette situation touche tout particulièrement les pays les plus pauvres de la planète, alors que ce sont eux qui y ont le moins contribué. Notre pétition pour une politique climatique équitable demande:

1. Que la Suisse, afin de ré-

duire ses émissions de CO₂, utilise exclusivement des ressources renouvelables pour son approvisionnement énergétique d'ici à 2050. Aujourd'hui, nous disposons non seulement de la technologie nécessaire, mais aussi des capacités économiques.

2. Que la Suisse, au plan international, apporte son soutien aux pays en développement pour s'adapter aux changements climatiques et mette en œuvre une protection du climat. Ces pays souffrent tout particulièrement de ces changements, alors qu'ils y ont peu contribué. Cette aide

doit être financée en dehors de l'aide au développement.

Afin de mettre en œuvre une protection du climat efficace sur l'ensemble de la planète, il est indispensable que les pays les plus riches et les plus pollués apportent leur juste contribution. La responsabilité de la Suisse est en jeu!

Plus d'infos et signature:
www.alliance-climatique.ch



La pétition s'adresse en autres à Doris Leuthard.

dans les services ?

LE COMITÉ EN BREF

■ **Un Non unanime à Eco-pop:** le comité SEV juge l'initiative Eco-pop alarmiste et xénophobe. Il s'engagera aux côtés des autres syndicats de l'USS pour le non lors de la votation du 30 novembre.

■ **Oui formel:** la convention collective de travail avec Stadtbüs Chur et Engadin bus représente un grand pas en avant pour le SEV. Le comité a accepté la signature de cette CCT.

■ **Des prestations communes avec l'APC?** Le SEV et l'Association du personnel de la Confédération (APC) discutent depuis longtemps d'une collaboration éventuelle, dans le domaine administratif surtout. Le comité a donné son feu vert afin que les possibilités de collaboration soient examinées de plus près, dans divers domaines.

■ **Elections:** le comité a élu Michael Buletti et Daniel Froi-

deaux secrétaires syndicaux. Tous deux travaillent au SEV depuis plus de deux ans et remplissent toutes les conditions pour être élus. Buletti est responsable des questions de salaire et encadre la section BLS, tandis que Froidevaux, qui fait partie du team salaires, encadre les services centraux des CFF et les cadres.

■ **Dossiers essentiels** du deuxième semestre: Giorgio Tuti a informé le comité des tâches importantes à réaliser par le SEV cette année. La conclusion de la CCT CFF est notamment essentielle puisqu'elle donne la mesure aux ETC. Les conditions de travail dans le trafic marchandises sont un autre dossier important, puisqu'il s'agit de reprendre les travaux pour établir une convention-cadre et que toute la branche attend la fixation de salaires minimaux par l'OFT.



Le président du comité, Andreas Menet, félicitant Michael Buletti (à gauche sur la photo) et Daniel Froidevaux pour leur élection.

TILO - treni regionali Ticino-Lombardia

Accord de principe

Après une année de travail, un accord a enfin été trouvé sur les conditions qui règlent le travail des mécanos « interopérables », à savoir ceux qui ont la double licence, suisse et italienne.

L'assemblée des mécanos a accepté l'accord de principe, négocié côté syndicat par Françoise Gehring, secrétaire syndicale, Massimo Piccioli et Thomas Giedemann, président et vice-président de la LPV Ticino. Les mécanos voulaient surtout qu'on reconnaisse leur en-



Dès le changement d'horaire 2014, certains mécanos de TILO iront au-delà de la frontière.

gagement, qu'on valorise les compétences acquises mais aussi les responsabilités inhérentes au travail sur sol italien. Une prime pour l'obtention de la licence italienne est prévue, une indemnité financière pour

celui qui a la double licence ainsi que le maintien du poste de travail pour celui qui ne réussit pas l'examen final pour l'obtention de la licence italienne.

comm/Hes

CHRONIQUE

« Je vis ici, je m'engage ici »

Elle paie ses impôts, communaux, cantonaux et fédéraux. Elle paie la crèche pour ses enfants. Elle paie ses primes de caisse-maladie et les taxes communales. Elle participe à la vie communautaire, fait partie d'une société de gym, amène l'enfant des voisins à l'école, le garde parfois. Elle vote également, sur des sujets qui la concernent parfois de très près, parfois de très loin. Bref, elle vit en Suisse et participe à la vie suisse.

Par contre son passeport étranger ne lui autorise pas à siéger dans un exécutif communal. Je parle ici du canton du Jura. D'autres cantons lui accorderaient ce droit, d'autres ne lui accorderaient pas même le droit de vote. La Suisse compte à ce sujet beaucoup de variantes différentes, selon les cantons et selon les communes. Or, les Jurassiens voteront ce 28 septembre sur l'éligibilité des étrangers dans les exécutifs communaux.

Etablissons un parallèle avec les syndicats. Mon collègue, très sympa, efficace et motivé, souhaite s'engager et est prêt à donner de son temps. Il se propose car il y a une place vacante au sein du comité de notre section syndicale, place inoccupée depuis mois, par manque d'intérêt des membres. Mais, oh grand problème, il a un passeport sans croix blanche.

Cela fait pourtant dix ans qu'il est marié à une Suissesse et aurait donc pu avoir la nationalité sans embûche. Mais il tient à ses origines, à son pays, pays qu'il n'aurait pas quitté s'il n'avait été en danger ou s'il lui avait été impossible de nourrir sa famille dans ce pays-là. Or, si on suit la logique des opposants à l'éligibilité des étrangers, mon collègue, si bien intentionné soit-il, aussi compétent soit-il, n'aurait pas le droit de siéger au sein du comité de section, un exécutif si l'on veut bien... Logique? Efficace? Pas vraiment, n'est-ce pas?

« Je vis ici, je m'engage ici », tel est le nom du comité regroupant les partisans du oui le 28 septembre prochain dans le canton du Jura. On demande aux étrangers de s'intégrer mais on ne leur permet pas de s'impliquer dans leurs communes. Il faut que ça change.

Ce n'est bien sûr pas l'argument principal, mais les places dans les exécutifs ne sont actuellement pas vraiment prisées... On ne peut pas dire que les Suisses se disputent ce genre de mandats. Ouvrons donc maintenant la porte aux personnes motivées au passeport étranger. On leur confie nos personnes âgées, nos malades, nos enfants mais ils ne seraient pas « assez bien » pour gérer notre commune?

Henriette Schaffter

L'exemple des compagnies dites privées

L'infrastructure ferroviaire n'en finit pas d'occuper le devant de la scène. Au moins quatre dossiers ajoutent de la complexité à un sujet déjà complexe. Tout d'abord, la répartition de la part FAIF de 500 millions de francs par an incombant aux cantons fait l'objet d'une belle foire d'empoigne. Ils ne sont pas du tout d'accord avec le dosage des critères, trains-kilomètres et voyageurs-kilomètres. Zurich, le plus gros contributeur selon le marché, mène le combat. Mais tout ce que Zurich ne voudra pas payer devra être compensé par les autres cantons... La bataille est vive. L'Office fédéral des transports devra probablement imposer la solution. Ce qui va immanquablement faire des vagues.

Deuxième dossier. Les CFF, évidemment très intéressés, ont entrepris leur propre étude pour déterminer la contribution des divers trafics à l'usure de l'infrastructure. Résultat: le trafic régional est le plus pénalisant pour celle-ci. La densité des circulations, la puissance d'accélération et de freinage des compositions usent la voie de manière beaucoup plus grave que prévu. Et il ne s'agit pas seulement du S-Bahn zurichois; toutes les lignes régionales sont touchées. Du coup, les CFF demandent 150 millions de plus par an.

Troisième dossier. Le prix des sillons, c'est-à-dire le montant à payer au propriétaire du réseau, la Confédération, pour la location des heures d'utilisation des lignes par les

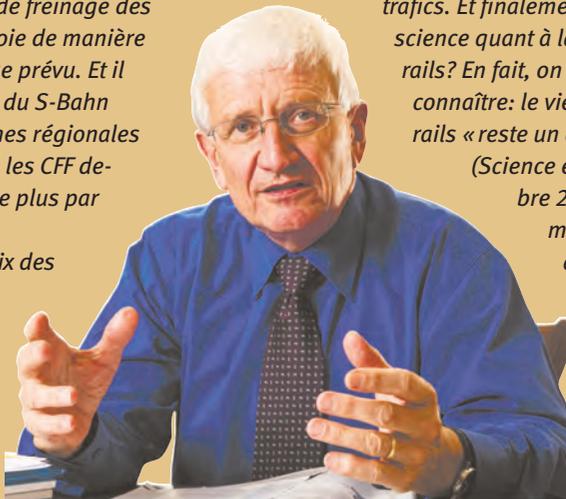
entreprises exploitantes. Bien sûr, l'usure joue un rôle. Nouvelle bagarre: les entreprises spécialisées dans le trafic marchandises, dont bien sûr Cargo CFF, veulent maintenant des baisses de prix puisque ce n'est plus leur trafic qui use le plus la voie, contrairement à ce qui était admis jusqu'à présent. Toutes les lignes utilisées à la fois par les deux trafics, régional et marchandises, sont concernées. Et puis, il y a aussi les trains Intercity qui eux provoquent un autre type d'usure (voir la nouvelle ligne Berne-Olten avec le renouvellement urgent des rails). Rappelons que le prix des sillons n'est pas qu'un élément interne aux entreprises: c'est la justification principale des hausses tarifaires imposées par la Confédération. Cette dernière a d'ores et déjà déclaré vouloir encaisser 100 millions de plus dès 2017...

Pour être complet, il faudrait encore ajouter l'influence de l'amélioration de la sécurité (ZUB et ETCS) sur les coûts des divers trafics. Et finalement que dit la science quant à la résistance des rails? En fait, on est loin de tout connaître: le vieillissement des rails «reste un défi scientifique» (Science et Vie de septembre 2014). En France au moins, la recherche devrait repartir sur l'aspect purement métallurgique. Heureusement, nos compagnies privées de trafic régional à voie

normale connaissent, elles, la vie des rails au plus près et surtout possèdent encore le sens pratique cheminot pour trouver et proposer des solutions. Elles aussi, à l'exemple des TPF, ont constaté, après quelques mois, que le doublement des cadences et l'augmentation des vitesses lié à la mise en service du nouveau matériel Flirt, entre autre, occasionnaient une usure élevée des rails (courbes, aiguilles), mais pas seulement: les roues étaient aussi touchées anormalement. Les agents «du terrain» ont rapidement repéré les points critiques; et la vieille méthode du graissage des rails a très vite rétabli la situation. Vieille méthode, certes, mais optimisée à peu de frais par des praticiens motivés, inventifs, essayant de nouvelles graisses et montant sur les motrices des graisseurs gyroscopiques s'adaptant automatiquement à chaque courbe. Ainsi, l'intervalle entre les reprofilages des roues a passé de 100 000 à 240 000 Km et les rails ne présentent plus aucune trace d'usure anormale. L'OFT suit l'affaire de près.

A ce stade, les saines réactions pratiques des compagnies privées apportent un éclairage à l'opposé des CFF sur les coûts du trafic régional. Les CFF vont-ils comprendre le message? Ont-ils encore les moyens de le comprendre? Quoi qu'il en soit, dorénavant l'OFT et surtout les cantons payeurs (et finalement aussi les usagers-contribuables) seront très attentifs: l'explosion des coûts du trafic régional n'est pas une fatalité. Avec une approche incitative de «praticien éclairé», ils sont parfaitement maîtrisables.

Michel Béguelin



L'USS se félicite de la volonté du Conseil fédéral de renforcer les mesures d'accompagnement.

Bien, mais ... pas suffisant !

Cette reconnaissance de l'importance de la protection des salaires est primordiale, car en Suisse, on doit verser des salaires suisses.

Si elles vont dans la bonne direction, les propositions du Conseil fédéral ne permettront pas encore, selon l'USS, de protéger efficacement les sa-

laires dans notre pays. Aujourd'hui, les mesures d'accompagnement sont trop lacunaires. C'est pourquoi il est juste que le Conseil fédéral veuille renforcer les sanctions et faciliter l'extension des conventions collectives de travail (CCT). L'augmentation des sanctions infligées aux entreprises qui pratiquent la sous-enchère salariale mettra celles-ci encore plus sous

pression. Et grâce au développement de l'extension des CCT, on pourra plus facilement imposer le niveau suisse des salaires au moyen de salaires minimums.

Manque encore existant

Malheureusement, le Conseil fédéral laisse certaines grosses lacunes béantes. Il ne sera en effet notamment toujours pas possible demain

d'agir contre les entreprises qui ne versent aucune caution. Il sera donc difficile d'encaisser réellement les amendes prononcées. La situation en matière d'interruption des travaux et d'exclusion du marché reste insatisfaisante aussi. Divers cantons refusent aujourd'hui d'utiliser ces instruments. Ainsi, certaines entreprises peuvent continuer à travailler même en cas de vio-

lation des conditions de travail minimales. Et une fois qu'elles sont parties, il devient difficile de leur faire payer des amendes. Or, les contrôleurs disposeraient ici d'instruments efficaces pour contraindre les entreprises qui font pression sur les salaires à verser des salaires suisses. L'USS s'engage énergiquement pour que ces lacunes de la protection des salaires soient comblées. **uss**

Les chiffres des transports publics suisses

4 % de l'énergie pour la mobilité est à imputer au rail

Les réponses à toutes sortes de questions concernant les transports publics figurent dans l'édition 2014 de la brochure « Les transports en chiffres » publiée par la LITRA.

La LITRA récapitule chaque année les chiffres les plus importants relatifs aux transports publics suisses dans une brochure facilement transportable. Elle contient les données générales concernant le réseau et le matériel roulant, les prestations fournies en trafic voyageurs et en trafic marchandises, les questions relatives aux finances, à l'énergie et à l'écologie. Cela permet d'éviter d'oiseuses recherches.

Quelques chiffres-clés:

■ Les 412 entreprises de transport public ont transporté



10 % pour cent des surfaces requises par la mobilité sont consacrées aux chemins de fer. 88 % des surfaces sont utilisées par les routes.

en 2012 2 192 millions de passagers et 60.2 millions de tonnes de marchandises.

■ 56 630 personnes ont contribué à fournir ces prestations, qui ont requis l'utilisation de 1 003 locomotives, 3 897 voitures à voyageurs, 8 781 wagons de marchandises, 634 trams, 4 890 bus et 148 bateaux.

■ Le réseau des transports publics englobait 27 385 km de

voies ferrées et de routes, ainsi que pas moins de 28 298 points d'arrêt.

■ Les transports publics se sont autofinancés en 2012 à raison de quelque 51 % au moyen des recettes fournies par les clients (trafic voyageurs et marchandises, et recettes accessoires), à raison de 38 % au moyen des impôts perçus par la Confédération, les cantons et les communes, et à rai-

son de 11 % au moyen des impôts affectés.

■ La mobilité a induit l'utilisation de 35 % de la consommation interne d'énergie. Par groupe de consommation, l'utilisation d'énergie s'est répartie à raison de 77 % sur la

route, de 19 % sur le trafic aérien et de 4 % sur le transport ferroviaire.

■ La mobilité a requis l'utilisation d'environ un tiers de toutes les surfaces d'habitat. Cela correspond à 95 000 hectares, ou 125 mètres carrés par habitant. De ces surfaces, 88 % sont utilisées par les routes, 10 % par les chemins de fer et 2 % par les aéroports.

■ Les adjudications que les transports publics ont confiées à l'économie suisse en 2012 se sont élevées à 6.2 milliards de francs. **comm.**

La brochure 2014 peut être téléchargée sur www.litra.ch. Elle peut aussi être retirée sous forme écrite auprès du secrétariat de la LITRA, dans la limite des réserves.

Troisième réforme de l'imposition des entreprises

Non à la baisse démesurée des impôts des entreprises

La troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) mise en consultation par le Conseil fédéral le 22 septembre prévoit une baisse disproportionnée des impôts des entreprises et des actionnaires.

C'est d'autant plus excessif que, par le passé, celles-ci ont déjà été privilégiées au plan fiscal à plusieurs reprises et qu'elles se soustraient de ce fait toujours plus au financement des prestations pu-

bliques. Un des exemples les plus grossiers est l'introduction du principe de l'apport du capital qui engendre des milliards de pertes fiscales.

L'USS soutient la suppression des réglementations spéciales destinées aux entreprises (entre autres sociétés à statut particulier). Mais il n'est pas admissible que quelques cantons, qui ont octroyé des privilèges dans une mesure exagérée par le passé, reçoivent aujourd'hui de l'argent de la Confédération pour corriger leurs erreurs.

L'USS exige que les effets négatifs de la suppression des

réglementations spéciales sur les recettes fiscales de la Confédération et des cantons soient atténués à l'aide de mesures transitoires. En plus, il faut poser des limites à l'imposition des entreprises par les cantons en renforçant le rôle de la Confédération (hausse du taux d'imposition fédéral p. ex.). Cela restreindra la concurrence fiscale dommageable à laquelle les cantons se livrent et empêchera ces derniers de faire de nouvelles erreurs. L'USS soutient l'introduction d'un impôt sur les gains en capital.

USS

Appel à candidature!

SEV TPG

Election au comité de gestion de la fondation de prévoyance en faveur du personnel des TPG

Les élections pour le renouvellement du comité de gestion approchent à grands pas.

Vous voulez représenter le SEV au comité de gestion de la fondation de prévoyance en faveur du personnel des TPG ?

Les élections auront lieu au mois de novembre 2014.

Intéressé-e ? Annoncez-vous auprès du secrétariat du SEV, jusqu'au 9 octobre.

Comité SEV TPG

6, rue des Terreaux-du-Temple

1201 GENEVE

Tél. : 022 / 731.69.27

E-mail : secretariat@sevtpg.org

La convention européenne des droits de l'homme menacée



« On a beaucoup à perdre »

Nesa Zimmermann fait partie du groupe de travail « Dialogue CEDH » en tant qu'experte indépendante. Cette juriste prépare actuellement un doctorat sur la protection des personnes vulnérables (enfants, personnes âgées, personnes handicapées et membres de minorités, parmi d'autres) et connaît donc bien les risques que comporterait une dénonciation de la Convention européenne des droits de l'homme.

■ **contact.sev:** la convention européenne des droits de l'homme (CEDH) n'est pas exactement la version européenne de la déclaration universelle des droits de l'homme. Quelle est la différence?

Nesa Zimmermann: la CEDH est un instrument contraignant, contrairement à la déclaration

universelle. Elle a pour objectif de protéger les droits civils et politiques des habitants des pays signataires (47 au total). Ce fut la première Cour à laquelle les individus ont pu adresser des recours contre leur Etat! Elle protège notamment la liberté d'expression, la liberté de croyance, le droit à la vie privée ; elle protège aussi contre la torture et l'esclavagisme, etc.

■ La CEDH a été ratifiée par la Suisse, il y a 40 ans. Pourquoi certains veulent-ils maintenant la dénoncer?

Il faut préciser tout d'abord que la convention avait déjà suscité des craintes lors de sa signature, et que l'argument de la souveraineté du peuple suisse n'est pas nouveau. Actuellement, la convention européenne est surtout remise en question à cause de certaines initiatives qui sont – en tout ou en partie – incompatibles avec elle.

■ L'initiative sur les minarets en est un exemple...

Oui, la liberté religieuse ou de croyance fait partie des droits de l'homme, des valeurs de base de notre démocratie. Ajouter une interdiction de construire des minarets dans notre constitution est certes possible, mais une interdiction absolue, qui ne permet pas de réflexion au cas par cas, est contraire aux droits de l'homme, et en particulier à

la CEDH.

■ Alors pourquoi a-t-on voté ? C'est dû au système. Il n'est actuellement pas possible de déclarer invalides des initiatives contraires à la CEDH, et donc on vote. Théoriquement, c'est la convention européenne qui prime, mais dans les faits... ça dépend de la situation. Vous savez, la première chose que nos étudiants apprennent en première année

« Les soi-disant inconvénients de la CEDH sont négligeables par rapport aux avantages qu'on en tire. »

de droit, c'est que dans bien des cas, la réponse juridiquement juste est « ça dépend ». L'application d'une règle théorique donne des résultats différents selon les circonstances concrètes dans lesquelles on se trouve.

■ Mais pourquoi voter si ce n'est pas clair?

Le problème, c'est qu'on ne vérifie pas vraiment si les initiatives sont applicables avant de les faire voter. Ce qu'on vérifie, c'est uniquement si elles respectent le droit international impératif, incontournable. Résultat de tout cela, on se retrouve avec des articles constitutionnels qui se contredisent mutuellement, et dont certains sont contraires à nos engagements internationaux. La CEDH permet aux tribunaux

suisse et, en dernier lieu, à la Cour européenne des droits de l'homme de s'assurer qu'un certain standard minimal de protection des droits fondamentaux est assuré.

■ Est-il vraiment envisageable de dénoncer la CEDH? Certains traités sont indénonçables, et le Conseil fédéral compte la CEDH parmi eux. Les conséquences politiques d'une éventuelle dénonciation sont

impossibles à quantifier et à connaître précisément. Mais il va sans dire que ce serait catastrophique pour notre pays. L'initiative de l'UDC ne parle pas explicitement de dénonciation; le texte, semble-t-il, veut surtout faire passer le droit suisse avant le droit international. Cela nous mettrait dans une situation difficile: la Suisse se verrait empêchée de respecter ses engagements internationaux.

■ Mais quels sont les vrais risques pour les Suisses, à part politiques et diplomatiques? L'initiative menacerait la sûreté du droit car, si une majorité de votants le décide, la protection actuelle des droits humains pourrait être revue à la baisse à tout moment. En effet, sous couvert de renforcer la volonté popu-

laire, l'initiative contribue au démantèlement des droits fondamentaux garantis aussi bien par notre Constitution que par le droit international. Au-delà de la crédibilité internationale de la Suisse et des condamnations fréquentes – avec leurs conséquences financières – que la Suisse risque, ce sont nos droits, comme le droit à la liberté d'expression, au respect de la vie privée, à la liberté d'association et de réunion, à être traité de façon digne, qui sont en jeu.

■ On a beaucoup à perdre?

Enormément oui. N'importe quel droit fondamental pourrait être remis en cause, aboli. Les soi-disant inconvénients de la CEDH sont négligeables par rapport aux avantages qu'on en tire.

■ Un exemple concret de jugement de la part de la Cour européenne?

En mars 2014, la Cour européenne des droits de l'homme a rendu un arrêt mettant en cause le délai de prescription en droit suisse dans le cas de victimes de maladies liées à l'amiante. Dans cet arrêt, la Cour s'est exprimée sur le recours déposé par la famille d'un homme décédé des suites d'un cancer de la plèvre lié au contact régulier avec l'amiante dans le cadre de son travail dans les années 70. Sa famille avait voulu porter l'affaire devant les tribunaux suisses après son décès en 2005, mais

BIO

Nesa Zimmermann a grandi dans le canton de Zurich. Cette juriste de 25 ans habite désormais à Neuchâtel avec son ami. Après avoir étudié le droit à l'Université de Neuchâtel, elle est devenue doctorante et assistante à l'Université de Genève. Elle y participe notamment à l'enseignement du droit constitutionnel suisse et comparé et des droits de l'homme. Son doctorat concerne la protection des personnes vulnérables dans la jurisprudence de la Cour européenne.

Au niveau politique, Nesa Zimmermann était engagée chez les Jeunes Vert-e-s et a même été coprésidente des Jeunes Vert-e-s suisses.

Totalement bilingue, Nesa voyage volontiers, de préférence en train. Ses loisirs: le violon, la danse, la randonnée et la lecture.



Nesa Zimmermann est juriste et spécialiste des droits de l'homme. Elle défend la CEDH comme un instrument indispensable de la protection des droits de tout être humain.

leurs prétentions ont été jugées prescrites par le Tribunal fédéral, qui n'est de ce fait pas entré en matière. La Cour a jugé que la famille avait droit à une indemnisation. D'autres cas contre la Suisse ont concerné le droit à des procédures d'une durée qui ne soit pas excessive, et devant des tribunaux impartiaux; la Cour traite aussi souvent de la violence, notamment à l'égard des femmes, du droit à l'information, ou de l'interdiction de la discrimination plus généralement. En 2013, la Cour a traité 1210 requêtes suisses, qui ont mené à seulement 13 jugements et 9 condamnations de la Suisse.

■ Certains estiment que la Cour va trop loin par rapport à son mandat initial...

Pas du tout. Il y est uniquement question de protection minimale. Par exemple, la CEDH ne protège pas le droit à bénéficier d'assurances; mais dans certains cas, elle peut garantir que l'on ne soit pas discriminé dans l'allocation de ces assurances. Il faut être conscient que les droits humains concernent beaucoup d'aspects de notre vie de tous les jours, et qu'on peut tous avoir besoin de

la CEDH un jour.

■ Un protocole additionnel est cependant discuté actuellement, pour réaffirmer la subsidiarité de la Cour...

C'est vrai qu'on demande aux juges de faire preuve d'un peu plus de retenue. C'est par ce biais-là je pense qu'il faut agir si on estime que la Cour va trop loin. On peut recadrer ses activités de cette manière.

■ Tous les jugements de la Cour EDH sont-ils respectés ?

Non, pas toujours. La Suisse respecte actuellement plutôt bien les jugements, ce qui n'est pas le cas d'autres Etats. Mais le système du Conseil de l'Europe dispose d'un mécanisme de suivi qui s'assure de l'exécution des arrêts.

■ Avec cette initiative de l'UDC, la CEDH se retrouve sous les feux de la rampe. Et pourtant elle est relativement peu connue.

Oui, les Suisses confondent souvent l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Ils pensent que la Cour est à Bruxelles; or, elle se trouve à Strasbourg. Et les

pays signataires sont ceux de l'Europe géographique. Notre groupe de travail s'attelle main-

tenant à la faire connaître et à expliquer son rôle. Car elle est indispensable pour une bonne pro-

tection des citoyens et citoyennes! *Propos recueillis par Henriette Schaffter*

Le groupe de travail « Dialogue CEDH » et l'initiative UDC

Le groupe de travail dont fait partie Nesa Zimmermann a pour objectif de défendre la CEDH en vertu de sa fonction de protection de nos droits fondamentaux et de son importance pour une Europe stable, avec des démocraties saines et humaines. La Convention est contraignante pour la Suisse et pourtant des initiatives populaires contraires à la CEDH ont à plusieurs reprises été soumises au peuple. C'était notamment le cas de l'initiative sur le renvoi, pour la mise en œuvre de laquelle la Suisse risque d'adopter une loi en contradiction ouverte avec plusieurs dispositions de la CEDH ainsi qu'avec la Constitution fédérale. Plusieurs interventions politiques contre la primauté du droit international sur le droit national ont été déposées. Le projet d'initiative populaire annoncé par l'UDC le 12 août 2014 s'intitule en effet « Le droit suisse prime le droit étranger ».

L'UDC estime que « si un traité d'État est contraire à la Constitution, il devra être renégocié ou, si cela n'est pas possible, résilié. » La Constitution fédérale serait donc la référence de droit suprême de la Confédération suisse, à l'exception du droit international impératif. L'UDC explique que « s'il devait s'avérer que l'initiative sur le renvoi des étrangers criminels ou sur l'interdiction des minarets n'est pas compatible avec la Convention européenne des droits de l'homme ou avec l'interprétation de celle-ci et si la Suisse ne peut pas faire valoir de réserve, alors la Suisse devra résilier cette convention. »

Le Parlement jouera un rôle

Le 18 août 2014, la Commission des Institutions politiques du Conseil national a envoyé un signal clair contre les visées absolutistes de l'UDC. Elle a

refusé à la majorité plusieurs objets du parti Blocherien pour la primauté du droit suisse sur le droit international. Parallèlement, elle demande au Conseil fédéral de se remettre au travail sur les critères de validation des initiatives, alors que ce dernier voulait enterrer les différentes pistes proposées pour une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les garanties contenues dans la Constitution suisse. Alors que l'UDC nomme en bloc dans son papier de position « le Conseil fédéral, la majorité du Parlement, le Tribunal fédéral » comme étant « les adversaires du peuple et des cantons », il convient de rappeler que ces instances sont les contrepoids nécessaires de toute de démocratie. Et même les représentants démocratiquement choisis par le peuple!

Plus d'infos sur www.humanrights.ch

NOS PARLEMENTAIRES

Edith Graf-Litscher, de Thurgovie, est membre de la fraction PS depuis 2005, le Soletrois **Philipp Hadorn** depuis 2011. Elle travaille depuis 2008 au SEV et s'occupe avant tout des sections VPT des cantons de Zurich et d'Argovie. Lui est

secrétaire syndical SEV depuis 2002 et responsable de CFF Cargo et du personnel de l'aviation SEV/GATA. Lors des sessions, ils commentent l'actualité pour *contact.sev*, traitant avant tout de la politique sociale et des transports.



Transports de supporters - le projet repart au Conseil fédéral - clubs à responsabiliser

Le Conseil fédéral (DETEC) doit revoir son projet de révision de la Loi sur le transport des voyageurs - concernant le transport de supporters de manifestations sportives - et reprendre les discussions avec les intéressés (clubs sportifs, supporters, autorités, CFF, etc.): telle est la décision du Conseil national prise jeudi dernier contre l'avis du Conseil des Etats.

« Nous devons enfin agir » a réclamé en vain Edith Graf-Litscher au nom de la minorité de la Commission des transports et des télécommunications qui refusait le renvoi de-

vant le Conseil fédéral - comme la conseillère fédérale Doris Leuthard, qui a souligné qu'on travaille depuis cinq ans sur ce projet.

Son objectif était d'obliger les clubs à conclure des contrats de charters avec clause de responsabilité et, le cas échéant, de libérer les entreprises de transport public de leur obligation de transporter. « C'est maintenant aux clubs d'apporter la preuve qu'ils sont capables d'assumer leurs responsabilités même sans obligation légale! », a déclaré Edith Graf-Litscher à *contact.sev*. **Fi/sa**

On attend une loi efficace contre les attaques par pointeur laser

La multiplication des attaques par pointeur laser a conduit la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT), dans une motion déposée en janvier sous le titre de « **Pointeurs laser dirigés sur des personnes** », à demander de compléter le Code pénal par une disposition « prévoyant la protection de toutes les personnes concernées, par exemple les conducteurs de voitures de tourisme, les camionneurs, les pilotes d'aéronefs, les piétons et le personnel des transports pu-

blics ». Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion car le Code pénal, dans son état actuel, contient suffisamment de dispositions pour protéger la vie et l'intégrité corporelle face à des « dangers concrets », celles-ci englobant les pointeurs laser; des dispositions spéciales ne sont donc pas nécessaires.

Le problème de l'utilisation de pointeurs laser dangereux pourrait être résolu avec la nouvelle loi fédérale sur la protection contre les rayonnements non ionisants et le son

LRNIS dont la procédure de consultation s'est déroulée entre avril et juillet 2014. Le Conseil national a cependant accepté la motion en mai mais le Conseil des Etats l'a rejetée le 8 septembre.

Edith Graf-Litscher regrette cette décision: « Une norme pénale spéciale pour protéger le personnel des transports publics et les autres personnes visées aurait été un signe clair ». Elle soutient la future LRNIS qui contiendra des mesures efficaces contre les attaques par pointeur laser. **Fi**

Modifications du droit pénal pour le transport de voyageurs par route

Registre des resquilleurs: oui Interdiction de la mendicité: non

Celui qui est attrapé dans un train ou un bus sans titre de transport valable sera répertorié à l'avenir dans un registre central. Après le Conseil national, celui des Etats a maintenant donné son feu vert à cette modification. Le registre central permet des sanctions plus sévères pour les récidivistes. « Le personnel de contrôle verra si quelqu'un a déjà resquillé dans une autre entreprise » explique Edith Graf-Litscher. Les données doivent être effacées après deux ans si l'inté-

ressé a payé ses pénalités et qu'il n'a plus été pincé sans titre de transport valable dans un contrôle.

Chaque entreprise décide aujourd'hui si elle permet la mendicité ou pas - et cela reste. Le Conseil national voulait régler de manière uniforme la possibilité de sanctionner la mendicité à bord des véhicules des transports publics et sur le domaine des gares. Mais le Conseil des Etats a décidé, comme proposé par le Conseil fédéral, que les prescriptions de

chaque entreprise doivent rester déterminantes, ce que le Conseil national a accepté lors de l'élimination des divergences. Edith Graf-Litscher trouve aussi que c'est « plus logique et praticable. Une interdiction générale sur le domaine des gares serait difficilement applicable car la limite avec le domaine communal est souvent peu claire. C'est pourquoi je partage le point de vue du Conseil des Etats qu'il faut laisser les entreprises régler cette question. » **Fi/sa**

COMMENTAIRE: TUNNEL OUI - MAIS CIBLÉ!

Explosion des coûts et retards sont évités au tunnel de base du Ceneri

Le Tribunal fédéral a rejeté les recours contre l'adjudication des lots de technique ferroviaire du tunnel de base du Ceneri. Philipp Hadorn, président de la Délégation de surveillance d'Alptransit, en est naturellement très heureux.

La décision du Tribunal fédéral est réjouissante. Pour la supervision de ces chantiers d'un volume de 24 milliards de francs, on voyait les coûts et le planning de mise en service dérailler suite aux querelles d'adjudication. On présageait un retard de 2 ans et des surcoûts de 100 millions de francs. On peut désormais oublier ce scénario. Il

est vraisemblable qu'on passera le Ceneri plein tube en décembre 2019. Tous les tunnels ne font pourtant pas sens. L'assainissement du tunnel Moutier-Soletrois se justifie pour des raisons de trafic et de politique environnementale, dès lors qu'il est utile à la politique régionale et au développement touristique. Mais il y a d'autres « trous ». Le deuxième tube au Gothard, réclamé par le lobby routier, comporte des risques sérieux.

■ Il est incontestable que l'assainissement de ce tunnel qui a pris de l'âge est nécessaire. Mais construire un deuxième tunnel pour cela est une véritable ineptie.

■ Les coûts de cette variante sont beaucoup trop élevés. Vouloir mettre en place simultanément des programmes drastiques d'économies est tout bonnement absurde.

■ La promesse de n'utiliser le deuxième tube que pendant les travaux d'assainissement et de le réduire à une seule voie ensuite est hypocrite et malhonnête.

Il n'est pas contestable que la route joue un rôle important dans les concepts de transport, à côté du rail, de la voie fluviale et du transport aérien. Les transports collectifs doivent par principe primer sur les transports individuels. En tant que syndicat



Tronçon du tunnel de base du Ceneri près de Vezia, partiellement terminé.

du personnel des transports publics par rail, par bateau et par avion, le SEV s'investit pour la qualité, le développement durable et l'écologie; il combat les projets dispendieux et superflus car ils sont clairement con-

traires à l'objectif de transfert de la route au rail et de changement de mentalité!

Philipp Hadorn, conseiller national PS/SO et secrétaire syndical SEV

■ Grande fête aux Brenets

Une région dynamique

Dès qu'ils ont eu vent de la menace qui plane sur les lignes ferroviaires n'ayant pas un taux de couverture suffisant, dont fait partie leur ligne, les habitants des Brenets et d'autres personnes ont fondé une association: «Le Régional». Celle-ci a pour but de développer la ligne ferroviaire Les Brenets - Le Locle inaugurée en 1890 sous ce même nom, qui fait partie aujourd'hui de transN.

Afin de remercier les fidèles automotrices qui depuis 64 ans relient journalièrement Le Locle aux Brenets, l'association a décidé d'organiser une grande fête avec baptême des véhicules les 6 et 7 septembre dernier, ceci avec le soutien de transN qui a généreusement offert la gratuité sur la ligne tout au long de ces journées. Lors de la partie officielle, la présidente de l'association, Mireille Grosjean, a précisé

« nous tirons tous à la même corde, la commune, TransN et l'association, au lieu de venir pleurer après si jamais le Régional devait disparaître ». « Il est hors de question que l'on touche à une seule molécule de sa caténaire » a renchéri le conseiller communal loclois Miguel Perez tout en affirmant avec fermeté « les bâtisseurs de cette ligne ont été des visionnaires pour lesquels aucune difficulté n'était insurmontable. Ils se retourneraient dans leur tombe à voir la frilosité de nos décideurs. » Monsieur Sébastien Jacobi ancien porte-parole des CFF qui a fait l'honneur de sa présence à cette fête s'est exprimé en ces termes « aller des Brenets au Locle en 7 minutes, même avec une Maserati on ne peut pas faire mieux ».

Se battre pour les utilisateurs

« Les bébés que vous allez baptiser ont donc l'âge respectable de 64 ans, ce baptême a pour but de leur donner une seconde jeunesse, fait assez exceptionnel et paradoxal à une époque où l'on se bat pour ne pas augmenter l'âge de l'AVS » dira avec une pointe



Baptême de véhicules aux Brenets, pour bien montrer l'attachement d'une région à ses trains.

d'humour le soussigné, représentant de TransN lors de cette manifestation. Il ajoutera également « les anciens seraient fiers de vous voir vous battre pour ce qu'ils ont construit ! » Il est indispensable de préciser que l'association compte 34 membres, des mécanos, des gens de l'ATE, de la SNCF et

des conseillers généraux, ce qui permet à ces personnes de mettre leurs idées en commun lors des séances. S'il ne faut pas oublier l'attrait touristique de cette ligne, il faut savoir qu'un grand nombre d'écoliers et de travailleurs utilisent ce train journalièrement. Il permet aussi à des

frontaliers de laisser leurs voitures aux Brenets afin de se rendre au Locle ou à La Chaux-de-Fonds. Ces derniers évitent ainsi de chercher des places de parc, qui souvent sont rares ou onéreuses dans les parkings payants.

René Tschantz

INFO

TransN: quelques couacs dans l'application de la CCT

Les couacs de mise en œuvre de la CCT TransN étaient prévisibles et logiques vu le changement induit. Le SEV a néanmoins interpellé la direction parce que « certaines indemnités n'ont toujours pas été versées au personnel transN. Il s'agit principalement des indemnités relatives aux services irréguliers pour les collègues du bas du canton et du remboursement des frais de déplacement pour la quasi-totalité des employé(e)s », indique le secrétaire syndical en charge du dossier, Jean-Pierre Etique. Pour le SEV,

cette problématique doit être la priorité numéro 1 de l'entreprise. Après avoir été contactée par le SEV, la direction des RH a affirmé que toutes les indemnités en retard allaient être versées avec le salaire de septembre 2014. Le SEV invite le salarié(e)s à contrôler ces versements et leur exactitude. Pour cela, il faudra vérifier les tours de service effectués et contrôler le respect de l'annexe 3 de la CCT transN. Le cas échéant, les collègues sont invités à prendre contact avec leurs présidents de section.

Le passage dans «DIVA» fait grincer des dents

Pour les employé(e)s du bas du canton, les passages des soldes de temps de travail individuel dans «DIVA» sont plus que nébuleux. Dans le cadre des négociations de la CCT, des dispositions transitoires ont été définies: « Le temps de travail accompli se cumule dans la balance individuelle de chaque collaborateur, celle-ci peut varier d'un solde négatif de maximum -41 heures à un solde positif de maximum +82 heures. Les heures au-delà de ces quotas doivent

être identifiées et régulées afin de correspondre aux limites fixées ci-dessus. Un entretien individuel doit avoir lieu entre le supérieur et le collaborateur afin de régulariser cette situation avant la fin de ladite CCT », explique Jean-Pierre Etique. Cet accord, demandé par la direction, permettait de pouvoir remettre les compteurs de temps de travail dans des proportions acceptables d'entente avec les employé(e)s concerné(e)s. Au lieu de ça, transN a réglé les transferts des soldes de temps de travail de manière individuelle sans consultation, et fixe

un délai d'accord par courrier. La délégation SEV n'accepte pas cette manière de faire. Elle demande que les dispositions de la CCT soient appliquées et respectées. Lors des séances de cet automne avec la direction, nous profiterons de faire le point de la situation. « Les employé(e)s ne sont pas toujours responsables de leur situation en termes de temps de travail. Toutefois, ils sont disposés à trouver des accords avec leur direction. Ils sont en droit d'attendre que ce ne soit pas à sens unique et exigent le respect de la CCT », conclut Jean-Pierre Etique.

vbo

La CCT CFF et CFF Cargo 2015 est prête à être signée

«L'essentiel pour moi est d'avoir pu tenir compte des requêtes des membres.»

Manuel Avallone, vice-président SEV



Accord durant les prolongations

A fin juin, seules les bases étaient connues. Aujourd'hui la CCT 2015 est complètement définie. Les syndicats, emmenés par le SEV, se sont mis d'accord avec les CFF sur un renouvellement de la convention collective de travail, qui selon les deux chefs de délégation est établie sur le principe de donnant-donnant, et ce de façon équilibrée.

La Conférence CCT du SEV avait clairement dit oui aux valeurs de base négociées, à fin juin. Les prolongations de trois mois avaient surtout pour objectif de peaufiner les détails. Et même si le diable se trouve dans les détails, la conclusion de cette CCT a été marquée par la volonté de se mettre d'accord.

La Conférence CCT décidera le jour de parution de ce journal si elle donne son feu vert à la signature de la CCT. Mais il faut bien avouer que rien d'essentiel n'a changé depuis juin. Le Conseil d'administration des CFF doit lui aussi encore approuver le texte. La CCT CFF et CFF Cargo sera appliquée dès début 2015, pour une durée minimale de quatre ans.

Les garanties de salaire subsistent

Les «garanties de salaire 2011» inscrites dans la CCT actuelle vont subsister, durant toute la durée de la CCT 2015 et seront renégociées ensuite. Il s'agissait d'une des revendications principales du personnel dans le sondage effectué le SEV avant le début des négociations. Les bénéficiaires de ces garanties continueront toutefois à ne recevoir que la moitié des augmentations générales de salaire.

Les CFF disposeront en outre de davantage de moyens pour l'évolution individuelle des salaires. Jusqu'à présent, un mi-

nimum de 0,5% de la masse salariale était requis, il faudra désormais un minimum de 0,8%. Il devient dès lors plus réaliste d'arriver à obtenir le maximum salarial propre à chaque niveau d'exigence en 20 ans. Les sommes exactes seront redéfinies en détail lors des négociations salariales annuelles entre les CFF et les syndicats.

Davantage de flexibilité dans la répartition du travail

La CCT 2015 prévoit également une simplification de la répartition du travail. «Les CFF et les partenaires sociaux s'accordent à considérer que comme toute autre entreprise, les CFF doivent produire de manière aussi efficace que possible» indique le communiqué de presse commun publié lors de la conclusion des négociations. Concrètement, les CFF s'occupent de façon indépendante de la répartition et la marge de manœuvre pour les heures supplémentaires ou heures en négatif sera plus importante. D'autre part, le personnel aura la possibilité d'avoir des bonifications par jours entiers, ce qui simplifiera et rendra les plannings plus agréables pour chacun. Cet aspect était également une des revendications centrales dans le sondage.

Une nouveauté: une séparation claire entre personnel administratif, soumis à la loi sur

le travail suisse, et le personnel de l'exploitation, soumis à la loi sur la durée du travail, valable exclusivement pour le personnel des transports publics suisses.

Les collaborateurs CFF pourront désormais profiter de trois modèles de retraite et d'un modèle de durée de la vie active. Les différents groupes professionnels pourront en profiter (voir encadré à droite).

Les allocations pour travail du dimanche augmentent

Les allocations du dimanche, actuellement variables, seront unifiées et augmentées. En 2015, l'allocation sera fixée à 15 francs par heure et elle passera à 16 francs en 2017.

Les collaborateurs profiteront à l'avenir d'un congé-paternité et d'un congé-adoption plus long: dix jours au lieu de cinq jours. Le congé-maternité passera de quatre mois à 18 semaines.

Des règles plus strictes en cas de perte de poste de travail

Le «contrat social» n'est pas touché à proprement dit: le fait que les CFF ne puissent pas licencier en cas de réorganisations subsiste. Mais cette règle a désormais une condition: il faut avoir travaillé au minimum quatre ans aux CFF. Cela a été la décision la plus dure à prendre pour le SEV dans ces négociations. Il a finalement jugé cela justifiable pour deux rai-

sons: les grandes réorganisations aux CFF sont désormais terminées et un employé ayant travaillé moins de quatre ans aux CFF et ayant fourni de bonnes prestations devrait avoir de bonnes chances sur le marché du travail. Il est clair que les CFF ont subi sur ce point de grosses pressions politiques.

Une phase préventive de six mois en cas de perte de poste

Les collaborateurs qui perdent leur poste suite à une réorganisation bénéficient d'une phase de prévention de six mois. Ceux qui entrent à l'AMC (Centre du marché du travail) par la suite verront leur salaire diminuer petit à petit. Ceux qui n'ont pas de charge familiale

verront leur salaire diminuer à 90% du salaire de départ après 6 mois, à 85% après 12 mois et à 80% après 24 mois. Pour ceux qui ont des charges de famille, ces taux sont de 95, 90 et 85%; après 3 ans, ils atteignent le 80%. Les paiements auprès de la caisse de pensions restent quant à eux à la hauteur de départ.

En outre, les critères afin de déterminer si un nouveau poste est acceptable ou non sont désormais plus stricts.

■ Les partenaires de négociations se sont en outre accordés sur la reprise en principe des nouveautés apportées par la révision de la loi sur le personnel de la Confédération. Les conditions de travail des CFF se rapprochent ainsi de





En juin, la Conférence CCT avait discuté des points centraux de la nouvelle CCT et les avaient validés à une grande majorité.

celles du secteur privé. La procédure de recours interne aux CFF est supprimée. Et en cas d'annulation de résiliation par le tribunal, un réengagement n'est plus prévu.

Limitation des temporaires

■ La nouvelle CCT comprend des réglementations pour les collaborateurs temporaires qui travaillent depuis plus de quatre ans aux CFF. Ils se verront proposer un engagement fixe, si toutefois ils remplissent les conditions nécessaires pour le poste. De plus, les CFF s'engagent à ne pas occuper plus de quatre pour cent de l'effectif par des employés temporaires, ceci sur l'ensemble du groupe.

pmo/Hes

Appréciations sur la nouvelle CCT en page 12

Enfin de nouveaux modèles de retraite et de durée de la vie active

Le sondage du SEV auprès de ses membres l'avait bien montré: les modèles de retraite individuels étaient la priorité. Quatre modèles ont été élaborés lors de négociations CCT et entreront en vigueur l'année prochaine: 3 modèles de retraite et un modèle de durée de la vie active.

■ **Valida: modèle de préretraite pour les catégories de fonctions particulièrement pénibles avec faible niveau de rémunération.** On soutient là financièrement certains groupes professionnels pour qu'ils puissent partir en retraite

partiellement ou totalement avant l'âge prévu. Les CFF fournissent un montant pour le financement mais les collaborateurs également, durant leur carrière professionnelle. Les prestations sont à disposition dès la 60^e année et 24 mois sont financés dès cette date.

■ **Priora: modèle de préretraite pour des catégories de fonctions définies** avec possibilité de financement plus élevé de la pension transitoire. Les groupes professionnels avec des salaires bas et/ou une forte charge sont soutenus par ce biais. Les

CFF prennent à leur charge une grande part du financement de la pension transitoire.

■ **Flexa: modèle de durée de la vie active** avec possibilité de constituer et d'utiliser une épargne individuelle. Les collaborateurs peuvent «mettre de côté» du temps de travail puis en profiter ensuite en prenant des vacances de longue durée, en réduisant leur taux de travail ou en l'utilisant pour partir en retraite plus tôt.

■ **Activa: ce modèle offre la possibilité de travailler à temps partiel avant la retraite et après la retraite.** Pour ce modèle il faut avoir l'accord du supérieur hiérarchique.

Les modèles Activa, Priora et Flexa sont volontaires et peuvent être combinés entre eux. Dans tous les modèles, les besoins de l'entreprise doivent être pris en compte, en particulier en cas de modèles à temps partiel.

Le SEV informera ses membres concernés à fin novembre via un courrier expliquant les nouveautés CCT.

COMMENTAIRE

Les modèles de retraite permettront à de nombreux collègues de partir en retraite à temps, encore en santé, avec des conséquences financières supportables. Le modèle Priora a été amené par le SEV; ce modèle seul pourrait déjà concerner des catégories professionnelles diverses et plus de 10 000 collaborateurs. Il y a cependant d'autres collègues qui ne pourraient pas l'utiliser directement pour des raisons diverses.

La mise en œuvre nécessitera un certain temps: nous devons être prêts à accepter que les deux modèles Valida (qui correspond plus ou moins au modèle de la construction) et Priora ne pourront pas être utilisés avant mai 2016.

Il ne fait aucun doute que l'introduction de ces modèles de retraite est une étape très importante aussi bien pour les collaborateurs plus âgés que pour le SEV.

Urs Huber, secrétaire syndical

Leurs appréciations sur la conclusion de la CCT CFF et CFF Cargo

Quatre questions à Manuel Avallone et Markus Jordi



Manuel Avallone,
vice-président SEV,
chef de la délégation de négociations des syndicats.



Markus Jordi,
chef du personnel
et chef de la délégation de négociations côté CFF.

■ Le SEV intensifie le recrutement. Quelles nouveautés de la CCT utilise-t-il désormais comme arguments?

La CCT dans son ensemble est un argument de recrutement. Mais il est bien sûr très important que nous ayons pu obtenir des résultats sur les revendications émises lors du sondage auprès de nos membres en été 2013, à savoir:

- les garanties 2011, qui vont être poursuivies de manière inchangée, y compris la moitié de l'augmentation en cas d'augmentations générales de salaires. En bénéficient surtout des collègues plutôt âgés;

- davantage de moyens pour l'évolution salariale: les CFF se sont engagés à mettre 0,8 % minimum de la masse salariale totale chaque année au lieu des 0,5 % minimum octroyé jusqu'à présent. Ce sont surtout les jeunes collègues qui profitent de cette amélioration.

- trois modèles de retraite et un modèle de durée de la vie active, que nous avons développés avec les CFF. De nombreux groupes professionnels en bénéficient.

■ Quel a été le moment le plus difficile des négociations CCT 2015?

Nous avons fait des concessions dans le contrat social: les CFF peuvent désormais licencier des collaborateurs ayant travaillé moins de quatre ans au sein de l'entreprise, ceci en cas de réorganisations. Cela nous a fait mal, mais nous avons bien remarqué que les CFF subissaient une forte pression politique. Nous espérons qu'à l'avenir ils n'hésitent pas à engager davantage puisqu'ils ont justement cette marge de manœuvre dans les quatre premières années. Et pour tous les autres, qui travaillent depuis plus de quatre ans aux CFF, la protection contre le licenciement reste inchangée.

■ Quelle est la plus importante réussite de cette CCT 2015?

Les modèles de retraite! Nous en sommes fiers et les CFF peuvent en être fiers également. C'est un signal qui montre qu'on peut agir intelligemment face à la main-d'œuvre durant ses dernières années de travail. Dans le privé, il y a tendance à « se débarrasser » des personnes peu avant leur retraite, car elles ne travaillent plus de façon très rentable. Les CFF prennent le chemin inverse et offrent des possibilités adaptées avant que les employés ne se ruinent la santé et offrent aussi la possibilité à ceux qui le veulent de transmettre leur savoir-faire au-delà de la retraite, à temps partiel.

■ Qu'est-ce qui fait de cette CCT 2015 une CCT modèle?

Le tout: meilleure évolution salariale, répartition du travail plus flexible mais aussi plus agréable, les modèles de retraite, le contrat social et finalement un partenariat social qui fonctionne bien. 95 % du personnel CFF et CFF Cargo sont soumis à cette CCT, qui amène de bonnes conditions de travail pour tous. C'est grâce et pour nos membres, dont le haut taux de syndicalisation nous donne la force nécessaire pour négocier de telles conventions.

■ En Suisse, toutes les entreprises ont des difficultés à engager des spécialistes. Quelles nouveautés de la CCT vous permettront d'être plus attractifs sur le marché du travail?

Les CFF offrent déjà aujourd'hui des conditions d'engagement modernes et ont une politique du personnel sociale. Avec le renouvellement de la CCT, nous nous adaptons à l'évolution des besoins, aussi bien du côté de l'entreprise que des collaborateurs. Pour ces derniers, il y a notamment l'introduction de modèles de retraite flexibles et d'un modèle de durée de la vie active. Nous avons également fait un pas important en direction du droit privé en reprenant les nouvelles réglementations de la loi sur le personnel de la Confédération. La nouvelle CCT 2015 augmente clairement notre attractivité en tant qu'employeur.

■ Quel a été le moment le plus difficile des négociations CCT 2015?

Au début des négociations, nous avons été confrontés à un flot de requêtes de la part des syndicats. Nous avons dû mettre des priorités et définir des thèmes-clé, en réduisant donc le nombre de requêtes. Nous devions également toujours garder une vue d'ensemble et ne pas nous arrêter à des intérêts particuliers. L'instrument CCT est complexe et exigeant, en particulier en ce qui concerne le temps de travail.

■ Où les CFF ont-ils fait des concessions pour ne pas mettre les négociations en danger?

Nous aurions souhaité une simplification dans le domaine des allocations. Mais élargir notre marge de manœuvre en matière de temps de travail était plus important pour nous. En outre, après 15 ans, il aurait été temps d'adapter la participation dans l'entreprise.

■ Qu'est-ce qui fait de cette CCT 2015 une CCT modèle?

Nous faisons un bond en avant avec l'introduction des trois modèles de retraite et la modèle de durée de la vie active. C'est unique en Suisse. Il est important maintenant de les mettre en place afin que les objectifs soient atteints, à savoir maintenir la santé, conserver le savoir-faire et faire face au manque de spécialistes. Nous avons un grand respect pour cela. Il faudra du temps.

Nous conservons, avec la nouvelle CCT, le contrat social et nous continuons à renoncer à des licenciements pour raisons économiques. Les conditions-cadre ont par contre été adaptées là où cela était nécessaire et sensé, afin de garantir notamment l'existence du centre du marché du travail.

Nous avons établi une CCT progressiste après un processus de négociations long, dur mais juste. Pour moi cela signifie que le partenariat social est bien vécu.

De requérant d'asile à chauffeur TL

Un témoignage poignant

Après avoir étudié à l'« Université de la vie », et quelle vie, Manuel Sebastião João Paca est devenu conducteur de bus aux TL et écrivain. Rencontre à Lausanne.

Il est devenu membre SEV pour « défendre nos valeurs et avoir notre mot à dire ». « En Afrique, je doute que ce serait le cas, ici, on espère un changement, on peut s'exprimer, il y a des discussions, des négociations. » La situation de l'Angola n'a pas beaucoup changé depuis son départ: « Le dictateur est toujours en place, depuis 34 ans maintenant. La démocratie n'est pas appliquée. Luanda est une des capitales les plus chères du monde, les conditions de vie se sont améliorées depuis la fin de la guerre, mais il y a un grand fossé entre très riches et très pauvres. »

« La richesse est concentrée dans les mains de la fille du Président de la République, qui est la dame la plus riche



« Manu », comme on l'appelle aux TL, le 8 septembre à la Place Saint-François.

d'Afrique. L'opposition est bien là mais pas assez forte. La corruption bat son plein, les élections sont truquées avec des résultats connus d'avance. Le reste du monde ne bouge

pas, certainement parce que la situation les arrange bien. Il faut dire que le pays est riche en pétrole et minerais. Et le dictateur accepte de tourner le dos à son peuple. » Même si la

situation n'a pas changé pour l'instant, Manuel espère retourner un jour vivre dans son pays. Avant la retraite? « A voir oui, peut-être... »

Son travail aux TL lui plaît et lui

laisse le temps d'écrire. Son intégration en Suisse est exemplaire et son français parfait. Il ne s'engage pas en politique en Suisse mais fait passer ses idées au travers de ses livres. Manuel est quelqu'un de déterminé, qui va au bout de ses idées. Bravo Manu pour tes livres magnifiques, que tout Suisse devrait lire!

Henriette Schaffter

BIO

Manuel Sebastião João Paca

est né en 1971 au nord de l'Angola pendant la Guerre de l'Indépendance. En Suisse, son passeport indique l'année de naissance de 1975, ce qui lui pose problème et lui posera problème notamment à sa retraite. Il a essayé, en vain pour l'instant, de faire changer cette date en Suisse. Manuel a épousé tout d'abord une Suisse allemande de Berne avec qui il a eu un fils, âgé maintenant de 16 ans, qui vit toujours à Berne.

Après une séparation, il s'est remarié avec son épouse actuelle, originaire du Congo, avec qui il a eu trois enfants, âgés de 11, 10 et 4 ans. Il habite à Lausanne et travaille aux Transports lausannois depuis bientôt 10 ans comme conducteur de bus. Il a maintenant la nationalité suisse.

Manuel a encore sa maman et ses frères en Angola et y est déjà retourné deux fois par le passé, avant d'avoir écrit ses livres. Il compte y aller l'année prochaine, même s'il se pose des questions quant à sa sécurité, puisque ses livres sont publiés en portugais et en vente en Angola...

Il écrit en portugais mais parle parfaitement le français. Ses loisirs sont le fitness, le karaté (il est ceinture noire), les rollers et la lecture. Il profite d'ailleurs des pauses au terminus de lignes de bus pour lire.

BIBLIOGRAPHIE

« Mémoires d'un inconnu » et « Méfiance »

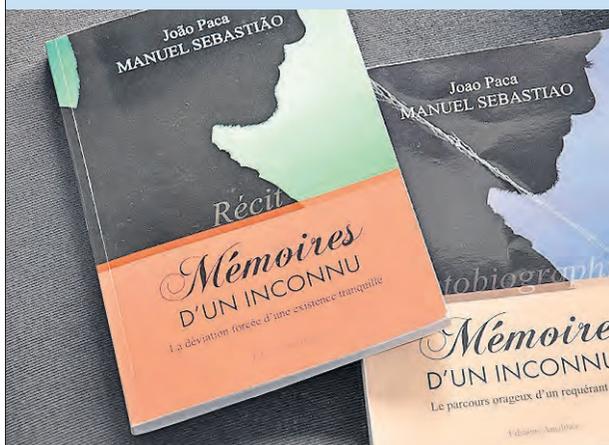
« Par mes phrases, j'aimerais attirer l'attention des générations précédentes sur la souffrance vécue par des jeunes principalement débarqués de pays en guerre

ou dits du tiers-monde, laquelle, la plupart du temps, passe inaperçue ou simplement ne peut s'exprimer par peur de représailles des institutions citées. » Voilà un

des objectifs, en écrivant ses mémoires, de Manuel Sebastião João Paca, angolais ayant quitté son pays pour l'Europe après avoir été recruté de force par l'armée pendant la guerre civile et ayant déserté. Dans « **Mémoires d'un inconnu** », il raconte sa vie en Angola, la guerre et ses multiples tentatives de quitter le pays. Dans « **Mémoires d'un inconnu II** », il raconte davantage son parcours en Europe et son statut de requérant d'asile en Suisse. Lecture conseillée à tous ceux qui doutent du bien-fondé des demandes d'asile... Les livres sont en vente chez

Payot notamment ou sur internet. Ils ont été publiés aux Editions Amalthée. Quant à « **Méfiance** », publié chez Publibook, il s'agit d'un roman de fiction qui raconte la création d'un centre de requérants d'asile dans un village et l'accueil qui est réservé à ce projet. Immigration et intégration sont les thèmes abordés par Manuel, qui connaît bien le sujet. Notre membre SEV ne compte pas s'arrêter là puisqu'il est en train d'écrire le deuxième tome de « Méfiance ». A noter que les livres sont disponibles en portugais et en français.

Hes





Un seul **CLIC** pour réduire vos primes.

Heureusement que vous êtes membre du SEV. Car vous bénéficiez de plus de 25 % de rabais sur les assurances complémentaires de la CPT et vous profitez des nombreux autres avantages du numéro 1 des caisses-maladie online avec conseils personnalisés. Sollicitez maintenant une offre sur www.sev-online.kpt.ch ou au numéro de téléphone 058 310 98 71.

SEV
Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

KPT
CPT
Simply bien assuré.

La Jeunesse de l'USS aux SwissSkills

Offensive sur les droits et les salaires des apprentis

Lors des SwissSkills, ce sont les beaux côtés de la formation professionnelle qui sont mis en vitrine. La Jeunesse syndicale était présente, et a voulu aussi montrer le revers de la médaille.

La protection des apprenti(e)s est une tâche centrale des syndicats. C'est dans ce sens que la Commission de jeunesse de l'USS a participé activement aux SwissSkills, le 1^{er} Championnat suisse des métiers, du 17 au 21 septembre à Berne. Avec son stand, elle a informé les apprenti(e)s de leurs droits et récolté simultanément des signatures pour la pétition des apprenti(e)s*. Cette dernière demande que la protection des apprenti(e)s soit améliorée au moyen de quatre mesures concrètes: au moins un contrôle annuel dans chaque entreprise formatrice, une surveillance indépendante de l'apprentis-

sage, des critères stricts pour les autorisations de former et pas d'économies sur le dos des apprenti(e)s.

« Je défends mes droits »

Parallèlement, la Commission de jeunesse a produit un tract qui donne des réponses à quelques problèmes typiques rencontrés par les jeunes travailleurs, travailleuses et apprenti(e)s, ainsi que des informations sur la Commission de jeunesse de l'USS. Il s'agit d'un résumé du bestseller « Je défends mes droits ».

Dans un film qui vient d'être tourné (visible sur youtube) des apprenti(e)s expliquent ce qu'est pour elles et eux un bon apprentissage et pourquoi les syndicats sont importants. Le film est montré pour la première fois au stand de la jeunesse syndicale aux SwissSkills et publié sur le site de l'USS.

Last but not least, la Commission de jeunesse de l'USS s'est attaquée au thème qui préoc-



Stand de la jeunesse de l'USS dimanche 21 septembre à Berne.

cupe sans doute le plus les apprenti(e)s d'aujourd'hui et de demain: le salaire. Dans une liste exhaustive, elle propose des liens avec les recommandations cantonales en cette matière et l'ensemble des offices cantonaux de la formation professionnelle.

USS

*Pétition à signer sur www.jeunesse-syndicale.ch et autres infos sur le même site.

Journée de la jeunesse 2014

« Celui qui ne dit rien aujourd'hui, n'a qu'à se taire demain. »

25 octobre 2014, 10h15-18h00, Hôtel Bern, Zeughausgasse 9, Berne

- * expliquer à quelqu'un le système politique suisse en peu de mots
- * connaître le syndicat SEV et savoir à qui demander de l'aide
- * être sûr/e de soi-même et être motivé/e à faire entendre ses propres idées
- * concrétiser une idée/un projet avec des amis

Inscription:

jusqu'au 15 octobre 2014

par mail auprès de jugend@sev-online.ch
ou Facebook > Jugendtagung SEV Young

S'inscrire maintenant!

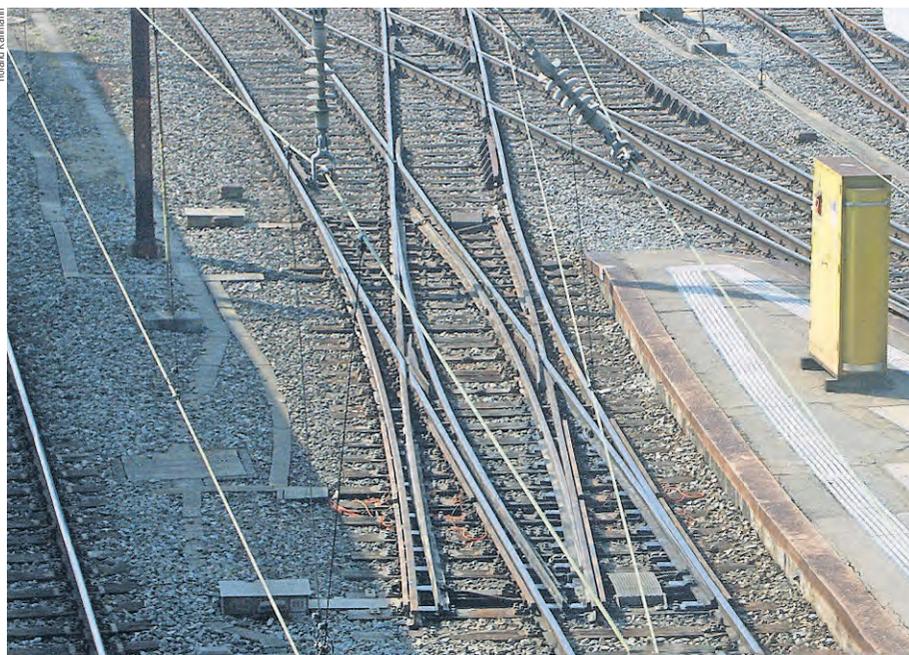
La journée est organisée et financée par:



SEV

SEV - Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra

Photomystère: « Où cette photo a-t-elle été prise? »



Le concours de *contact.sev*

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans *contact.sev* n° 17:

Le panorama Bourbaki à Lucerne.

Le sort a désigné **Gérald Gilliéron, Berne, membre PV Vaud.**

Il remporte les chèques Reka.

Conditions de participation

Par carte postale: inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la-nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6

Par e-mail: envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur Internet: rendez-vous sur notre site www.sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 1^{er} octobre 2014.

Sections

Vendredi 26 septembre de 16h à 22h ■ **Caves GESTL**
Grande ouverture

Nous vous servirons une fondue moitié moitié au prix de 14.-frs. La maison Kursner vous offre la dégustation de ses vins. La gamme des produits de la maison Armoire à brume à Servion vous sera présentée. Vous pourrez profiter de nombreuses actions de vin dans une chaleureuse ambiance. Venez nombreux lors de cette grande ouverture.
Votre comité GESTL

Mercredi 8 octobre 16h ■ **VPT Services ferroviaires**
Gare principale de Zurich
Salle Limmat
Assemblée des membres

L'invitation et l'ordre du jour sont envoyés par courrier. Tous les membres sont les bienvenus. Merci de vous inscrire jusqu'au 29 septembre auprès de Ely Wüthrich info@ely.ch ou 079 287 50 50
Ely Wüthrich, présidente de la section

Jeu 16 octobre 15h ■ **ZPV Léman**
Grand salon
Buffet de la Gare de Lausanne
Assemblée d'automne

Chaque collègue libre et retraité est invité à y participer. Pour les collègues retraités, l'inscription peut se faire chez le caissier au 0512/ 814 933 ou sur les listes affichées dans les locaux. L'assemblée sera suivie d'une assiette offerte au Bella Vita à Lausanne.
Le comité ZPV Léman

Pensionnés

Mardi 30 septembre ■ **PV Genève**
14h30
UOG, place des Grottes 3, Genève
Assemblée de section

Le moment est venu de nous retrouver pour l'assemblée d'automne. Notre secrétaire syndicale régionale, Valérie Solano, nous apportera des nouvelles de notre SEV et du petit monde des transports genevois. Nous partagerons informations d'actualité et camaraderie, avec un verre pour faire passer le tout. Nous vous attendons nombreuses et nombreux, les épouses et les veuves sont les bienvenues.

Mardi 30 septembre ■ **Amicale des pensionné(e)s du Jura Bernois et de Bienne Romande**
Restaurant Florida
Studen
Sortie N° 7

Comme l'année passée nous nous rendrons à Studen au restaurant Florida afin de passer l'après-midi ensemble... Bienne départ, devant le Mariana, (Car Postal n° 74) à 13h32, Studen Grien arrivée 13h48. L'abonnement général est valable. Venez nombreux et au plaisir de se revoir, bien bronzés et reposés après la pause estivale.
Votre serveurur: Jacques

Sports et loisirs

Samedi 25 octobre ■ **USSC**
Salle sportive
Gare de Lucerne
Tournoi amical de badminton
Dès 10h30

Le groupe sportif des agents de trains vous invite pour le tournoi amical Badminton USSC à Lucerne! Toutes les joueurs de badminton sont invités: débutants, amateurs ou plus aguerris, en simple (enfants, dames, messieurs). Informations: Vincenzo Trifari, 079 661 13 09, Délai de l'inscription: 10 octobre 2014. Plus d'informations sous www.ussc.ch.

PV Fribourg: Joyeux pique-nique en Gruyère

A près de 1000 mètres d'altitude, peu en dessous du Gibloux, se trouve la cabane de montagne du Gros Prary. Cette dernière était à nouveau le but de notre traditionnel pique-nique. Quelque 50 membres de la section des retraités de Fribourg s'y sont retrouvés le 2 septembre dernier. Maurice Kolly et ses aides avaient préparé la soupe de chalet sur un bon feu et dans un grand chaudron en cuivre. Avec ses nombreux ingrédients, cette soupe était vraiment extraordinaire. Après la deuxième assiette, tout le monde était rassasié. Les desserts apportés par les participants auraient très

bien pu faire concurrence à un restaurant gastronomique. Dans sa brève intervention, le président Jean-Pierre Neuhaus s'est réjoui de pouvoir saluer de nouveaux membres présents pour la première fois à l'une de nos manifestations. Il a également remercié celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée. La joie de se retrouver, d'évoquer d'anciens souvenirs ainsi que de bonnes histoires ont agrémenté la journée. Finalement, tout le monde était d'accord pour dire que ce pique-nique était une réussite.

Le vice-président, Franz Rohner

Décès

Charles Aellen, contrôleur mat. roul., Lausanne; décédé dans sa 84^e année. PV Vaud.

Roland Audetat, fonct. technique, Lausanne; décédé dans sa 88^e année. PV Vaud.

Roger Bangerter, monteur spécialiste, Cugy FR; décédé dans sa 75^e année. PV Fribourg.

Fred Bonzon, Chernes; décédé dans sa 90^e année. VPT VMCV.

Théodore Egger, conducteur de tracteur sur rails, Bofflens; décédé dans sa 75^e année. PV Vaud.

Simone Gerber, veuve de Jean,

Prêles; décédée dans sa 84^e année. PV Biel-Bienne.

Jean Morel, Fribourg; décédé dans sa 85^e année. VPT tpf Autobus.

Charles Morier, chef de man. pensionné, Lausanne; décédé dans sa 92^e année. PV Vaud.

Gilbert Pahud, ouvrier spécialiste, Vétroz; décédé dans sa 83^e année. PV Valais.

Lisette Pasquier, veuve de René, Grand-Lancy; décédée dans sa 85^e année. PV Genève.

Gaël Stalder, conducteur de véhicules moteur, Lausanne; décédé dans sa 32^e année. BAU Arc lémanique.

Rencontre des présidents et anciens présidents

Visite de Brigue et Naters

La rencontre annuelle des présidents de section et anciens présidents de sections SEV-PV romands, accompagnés de leurs compagnes de vie, a eu lieu à Brigue.

Le jeudi 4 septembre dernier, 18 participant(e)s se sont retrouvé(e)s pour le café-croissant au Stadtbistro CFF, puis le « Petit Simplon Express » nous a conduit à travers la vieille ville de Brigue et le vieux village de Naters jusqu'à la « Caverna », ancienne forteresse de l'armée située sur les hauteurs de Naters – surmontée d'une réplique de la cathédrale St-Pierre de Rome – rachetée en 2004 par la commune de Naters pour

1 franc symbolique. Le 11 novembre 2006, l'association de la Garde Suisse Pontificale a eu l'honneur d'y inaugurer le Musée de la Garde. Après quelques explications par M. Sigi Heinzen sur le parvis de la forteresse, nous avons eu une visite guidée du musée, avec moult explications sur les expositions concernant le service et la vie des gardes à Rome. Après la visite, nous avons eu droit à un apéro avec vins de la région. Ensuite, départ en voiture pour le Restaurant River Side à Glis, où un bon et copieux repas de midi nous fut servi. Après quelques heures de convivialité, chacune et chacun a regagné ses pénates, satisfait(e) d'une belle journée.

Au nom du trio d'organisation
Frédy Imhof

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10 881 ex. (total 44 656 ex.), certifié REMP au 31.10.2013

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Vivian Bologna, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58. Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Préresse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen; www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de contact.sev paraîtra le 9 octobre 2014.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 2 octobre à 10h. Pour les annonces, le délai est fixé au 30 septembre à 10h.

COURRIER DES LECTEURS

Humeur d'un jour

Marre de toutes ces votations discriminatoires passées (9 février) et à venir! «Le oui qui est ressorti aujourd'hui des urnes frustre et énerve beaucoup de personnes, parce que ce résultat aurait pu être évité.» Christian Levrat (9 février)
La grande majorité des partis de droite, UDC comprise, a toujours refusé de faire le moindre pas en direction d'une quelconque amélioration favorable du milieu environnemental, des travailleur-euse-s, des familles, des locataires, etc... Non, à la place on préfère des accords fiscaux, les grandes fortunes qui viennent en Suisse cacher l'argent qu'ils prétendent avoir gagné honnêtement. Mais si l'on creuse un peu, on s'aperçoit que c'est de l'argent soustrait aux impôts de leur pays, voire même pris sur la sueur d'ouvriers et ouvrières sous-payés, j'en passe et des meilleures!

L'UDC, le MCG (Mouvement citoyens genevois), ainsi que tous ces partis d'extrémistes de droite qui prônent des valeurs justes et conservatrices, disent-ils, de vraies règles de vie de leurs pays (et en Europe aussi), se développent à une vitesse faramineuse: il n'y a qu'à voir les dernières élections européennes!
Ha oui, c'est juste... Eux savent ce qui est meilleur pour leur pays, qui est le nôtre aussi, soit dit en passant...
Ha oui, ils connaissent les vrais valeurs du patriotisme parce que nous pas, étrangers naturalisés ou non, mais qui suons à corps perdu dans ce pays, siècle mondial des droits de l'homme!
Ha oui, ils savent ce que nous, nous ne voulons pas voir ni entendre. Ils sont tellement forts et nous, tellement aveuglés, qu'on devrait les suivre comme des agneaux. voire même des moutons!

Ha, mais laissez-moi rire... Nos gouvernements successifs, de quelque tendance qu'ils soient, ont toujours fait en sorte de laisser le pouvoir aux grandes puissances financières!
Par exemple, l'UBS va mal. Boum! On la renfloue et moi, pauvre «couillon» (expression marseillaise de mes racines et non péjorative), moi le «gnagnou» (expression valaisanne et non péjorative, comme quoi l'intégration est faite, et que mes racines persistent!), moi, l'immigrant intégré, j'y ouvre un compte... Et quelle n'est pas ma stupeur lorsqu'elle annonce des licenciements malgré de superbes bénéfices! Un vrai mouton, je vous dis!
Je n'ai jamais eu confiance qu'en la force syndicale, car c'est la seule et unique force qui se bat et se battra toujours pour des valeurs plus justes telles que:
* des salaires minimums

soutenus par les conventions collectives et les CCT
* des caisses de pension et maladie, sociales et équitables
* contre le dumping salarial (et là, on va le voir se développer àrement après ce jour du 9 février et le refus d'un salaire minimum, et ce, pendant les trois prochaines années)
* la protection des loyers et des appartements à loyer modéré
* pour mettre un terme au dumping fiscal qui ruine le pays
* pour des investissements dans la formation
* pour aider à la conciliation entre vies familiale et professionnelle
* pour un aménagement du territoire plus efficient et surtout plus contrôlé
* pour que les étrangers-ères, puissent avoir plus de droits dans les pays qui les font venir, le droits de vote dans leur commune d'accueil.
Ma conclusion sera tirée de

L'Enragé de Jacques Roux :
«La liberté ne serait qu'un vain fantôme quand une classe d'hommes peut affamer l'autre impunément.»
Et:
«L'égalité n'est qu'un fantôme quand le riche, par le monopole, exerce le droit de vie et de mort sur son semblable.»
Merci de votre patience face à mon humble tribulation colérique suite à la votation où la Suisse a décidé et, par une petite minorité de voix, de basculer sur les routes du passé et ce, par la voix hargneuse et malsaine de la confiance aux partis d'extrême droite qui se disent du centre.

Frédéric Nouchi*

*membre du comité de SEV-TPG et membre du PSVR (Martigny) où il soutient le dossier PS Migrant-e-s-

www.sev-online.ch

Journée de migration 2014

Mes droits dans la société

8 novembre 2014, 9:00-17:00, Hôtel Olten, Bahnhofstrasse 5, Olten

- Co-décision : droit de vote et d'élection pour les étrangers
- Participation : récits d'expériences autobiographiques
- Les uns avec les autres : ensemble – engagés – volontaires

Oratrices / Orateurs

Giovanna Garghentini, Patrycja Sacharuk, Michelle Bachmann, Osman Osmani, Isabel Zubieta, Giorgio Tuti, Arne Hegland

Ateliers

«Ma participation et mon engagement»

Inscriptions auprès de :

SEV, Birmensdorferstrasse 65, 8004 Zürich
ou directement sous : migration@sev-online.ch
044 242 84 66

S'inscrire maintenant!



La journée est organisée et financée par :



Deine starke Gewerkschaft
Ton syndicat fort
Il tuo forte sindacato

Workshops pour les cadres des transports publics

« Favoriser l'équilibre entre travail et famille »

Le Syndicat du personnel des transport (SEV) invite les cadres des CFF à participer à un des workshops suivants :

Mardi 11 novembre 2014

(en allemand)

16.30–18.00

Hôtel Ador, Berne

Laupenstrasse 14

Mardi 18 novembre 2014

(en français)

16.30–18.00

Hôtel Alpha Palmier, Lausanne

Rue du Petit-Chêne 34

Direction

Elisabeth Häni (Berne) – Elodie Baerlocher (Lausanne)
Bureau UND

Apéritif (après le Workshop)

Inscription

Berne : jusqu'au 28 octobre 2014

Lausanne : jusqu'au 4 novembre 2014

par mail à l'adresse : kader@sev-online.ch

Nous nous réjouissons de votre nombreuse participation.



Angle droit

Prime de fidélité et capacité de travail

Un cas de protection juridique.

Les CFF peuvent compter sur un grand nombre de collaborateurs qui leur sont fidèles depuis des décennies. Il n'est pas rare que ces derniers aient des problèmes de santé après avoir effectué pendant des années des travaux corporellement pénibles.

Ceci a été le cas de Michel. Durant le processus de sa réintégration professionnelle puis, ensuite, dans le cadre de la résiliation pro-

bable de ses rapports de travail, Michel a été accompagné et soutenu par le team de la protection juridique du SEV. En plus des questions complexes qu'il pose relatives aux prestations des assurances sociales, il informe le SEV d'un problème pour obtenir la prime de fidélité.

La situation de Michel était qu'il avait commencé à prendre le solde conséquent de sa prime de fidélité – à utiliser dans les 5 ans – durant le délai du droit au salaire pendant son incapacité de travail à 50%. Comme cela se fait lors de

résiliations prochaines des rapports de service, les soldes de temps sont examinés pour pouvoir déterminer le dernier jour de travail effectif. Quelle ne fut pas la surprise de Michel de constater que, durant les jours où il était en arrêt maladie à 50%, le répartiteur lui avait déduit des jours entiers de prime de fidélité, resp. 8h 20.

Réclamation

Michel s'est alors senti trompé et a fait une réclamation auprès du répartiteur et de son supérieur hiérarchique. Tous deux n'ont

pas vu de faute dans cette manière de procéder et ont tiré un parallèle avec les jours de vacances qui, lorsqu'ils sont pris durant une capacité de travail partielle, sont déduits à 100%.

Michel a donc pris contact avec l'équipe de la protection juridique du SEV qui a partagé son point de vue. Le SEV a informé le service du management de la santé des CFF de ce différend. L'équipe de la protection juridique a qualifié d'irrecevable la comparaison avec la prise de vacances, lesquelles, effectivement, osent être déduites à 100% lorsqu'il y a dans le même temps une capacité de travail partielle. L'attention a également été attirée sur le fait que la prime de fidélité est à prendre sous la forme d'heures de congé et pas de jours. Comme pour l'obtention des heures dépassant la durée annuelle du travail, resp. les heures supplémentaires, 50% sont à compta-

biliser comme maladie.

Après discussion avec les services spéciaux internes des CFF, le management de la santé a confirmé qu'à plusieurs reprises, et à tort, Michel s'était vu déduire 8,2 heures de sa prime de fidélité alors qu'il était en capacité de travail réduite. Après avoir corrigé rétroactivement la répartition, resp. le décompte de temps, Michel a vu son dernier jour de travail approcher à grand pas. Il est sans doute probable que le problème décrit par Michel a été vécu par d'autres. Nous conseillons aux collègues qui ont connu la même situation, c'est-à-dire dont la prime de fidélité a été également déduite à 100% alors qu'ils étaient en capacité de travail réduite, d'intervenir auprès de leur supérieur hiérarchique. Si ce dernier refuse d'entrer en matière, ils peuvent bien sûr contacter l'équipe de la protection juridique du SEV.

L'équipe de la protection juridique

Exclusivement pour les membres du SEV



**Carnet d'entraide ATE
d'une valeur de Fr. 55.– offert
gratuitement pendant 1 an!**



Devenez membre et profitez: www.ate.ch/sev

Le Carnet d'entraide ATE: l'assurance complète pour vos vacances et loisirs.

Inscrivez-vous ici:

www.ate.ch/sev

Tél. 031 328 58 58

Pour une mobilité
d'avenir

ate

Le 28 septembre, OUI à la caisse maladie publique

Caisses maladie: mettons fin à une concurrence inutile !

Êtes-vous vous aussi capable de chanter une chanson sur l'un(e) de ces correspondant(e)s qui vous harcèlent au téléphone pour vous convaincre de changer de caisse maladie ?

Si vous êtes déjà plus âgé, voire peut-être malade chronique, vous savez alors comment les caisses tentent de vous dissuader de devenir un(e) de leurs assuré(e)s, à coups de tracasseries et de méthodes déloyales. En ne vous faisant par exemple jamais parvenir l'offre pourtant promise. Aujourd'hui, beaucoup de caisses s'occupent systématiquement moins bien

des demandes d'offre venant de certaines catégories de personnes.

Envoyer balader les gens ou les terroriser au téléphone sont le revers d'une même médaille : les caisses ne veulent pas de « mauvais risques » et se battent pour trouver les « bons ». Car, dans l'assurance de base, elles doivent toutes garantir les mêmes prestations. C'est la loi qui le prescrit. Pour les caisses, seules deux possibilités se présentent pour économiser des coûts : ou bien des traitements de meilleure qualité et bien coordonnés, notamment pour les malades chroniques, ou bien la chasse auxdits « bons risques ». Dans les faits, elles misent surtout sur la deuxième

possibilité. En « piquant » les assuré(e)s jeunes et en bonne santé aux autres caisses et en leur renvoyant les assuré(e)s âgés et malades, elles essaient de se donner une structure des coûts plus rentable. Celle qui assure davantage de jeunes et de personnes en bonne santé a moins de coûts, peut baisser ses primes et, ainsi, attirer encore plus de « bons risques ». Et se garantir simultanément une clientèle intéressante pour ses juteuses assurances complémentaires.

Marketing coûteux

Les caisses dilapident environ 325 millions de francs chaque année uniquement pour de la pub et les frais de changement de caisse. Avec l'argent de nos

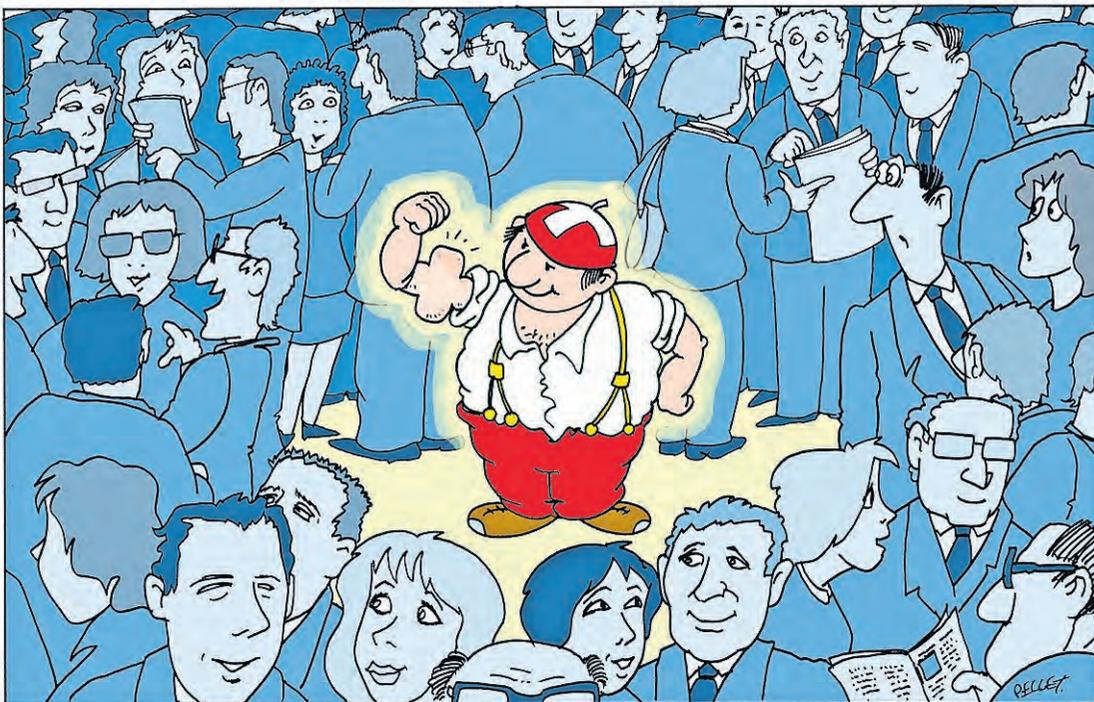
primes. Les salaires de leurs managers et les coûts de la chasse aux « bons risques » ne sont même pas comptés ici. La caisse maladie publique mettra une bonne fois fin à ce gaspillage. En lieu et place, elle donnera la priorité à ce qui devrait à proprement parler aller de soi pour une caisse maladie: la qualité des traitements. Avec la prévention et la promotion de la santé, elle maintiendra à long terme ses coûts à un bas niveau. Les malades chroniques bénéficieront de traitements bien coordonnés et individualisés. Autrement dit: une plus grande qualité pour des coûts inférieurs. Actuellement, les caisses ont peur de ces programmes, parce qu'elles deviendraient

alors plus attrayantes pour les « mauvais risques ». Cette absurdité disparaîtra aussi avec la caisse maladie publique.

« Les assurances sociales organisent la solidarité. » C'est pour cela que « la concurrence ne fonctionne pas pour elles. » Ces propos n'ont pas été tenus par un « étatiste sauvage », mais par l'ancien président du Parti radical libéral, Franz Steinegger. Un OUI à la caisse maladie publique le 28 septembre fera disparaître la concurrence inutile à laquelle se livrent aujourd'hui plus de 60 caisses.

ISS

PELLET PIOCHE: Le Suisse qui pense qu'il n'a pas besoin des autres...



EN VITESSE

Thurbo - l'espoir renaît

Une discussion entre le Conseil d'administration et une délégation SEV, le 17 septembre dernier, a ravivé l'espoir que les choses bougent chez Thurbo.

La section avait auparavant fait parvenir un courrier avec les points conflictuels (voir [contact.sev](mailto:contact.sev@sev.ch) n°17) à Barbara Remund, présidente du CA de Thurbo.

Tous les points n'ont pas pu être clarifiés durant cette rencontre, mais les participants côté SEV sont ressortis avec une impression positive.

La section SEV VPT Thurbo peut maintenant aborder les prochaines négociations de façon optimiste.

Felix Birchler
secrétaire régional à St-Gall

Jubilé de la LPV, la sous-fédération des mécaniciens de locomotive

125 ans, l'âge de... fêter !

140 personnes ont participé jeudi 18 septembre au 125^e anniversaire de la LPV, à Lucerne.

La LPV est plus âgée que le SEV, qui fêtera ses 100 ans en 2019. Jeudi dernier à Lucerne, il s'agissait surtout de retrouvailles dans une ambiance conviviale et festive, pour marquer le coup.

Giorgio Tuti, président SEV, a rappelé les défis syndicaux importants à venir, comme la lutte contre la libéralisation galopante en Europe comme en Suisse et les salaires de dumping pratiqués par certains. Il a dénoncé l'agressivité d'un syndicat allemand (GDL), dont le président n'a pas hésité à tenir des propos discriminants sur les personnes malades. Honteux pour le monde syndical! Giorgio Tuti a également remercié Hans-Rudolf Schürch pour son engagement total dans les négociations CCT.

Mani Haller, chef de P-OP-ZF, a rappelé aux personnes présentes que rares sont les métiers où on peut se targuer, comme c'est le cas chez les mécanos, d'avoir déjà un carnet de commandes plein pour les prochains



Remerciements à l'équipe de rédaction de la brochure sur le 125^e.



La montée à bord du « Stadt Luzern ».

années! Il a aussi souligné qu'il porte un énorme respect face à la LPV, pour le travail fourni au quotidien.

Heinz Fritschi, président LPV entre 1984 et 1996, a pu saluer les participants, ainsi que Peter Merz, président central entre 2001 et 2008, qui a pré-

senté la brochure publiée à l'occasion, dont il est l'auteur, aux côtés de trois autres membres. Après les discours, la place a été faite à la partie festive avec apéro et croisière-repas sur le bateau à vapeur « Stadt Luzern ».

Textes et photos Henriette Schaffter



Direction SEV et comité central LPV: Giorgio Tuti, Barbara Spalinger, Hans-Ruedi Schürch, Patrick Cavelti, Mirjam Ensner, Urs Kieliger, Christian Meyer, Marian Klatt, Manuel Avallone et Marcel Maurer.



Quelques Romands au café, avant les discours...



Remise d'un cadeau à la LPV.



Ambiance garantie sur le bateau.

Quelques questions à Hans-Rudolf Schürch, président central LPV

■ **La LPV est la sous-fédération des mécanos de loc et elle fête son jubilé sur un bateau... pourquoi ?**

On a débuté la manifestation au Musée des transports, dans la salle dédiée aux chemins de fer. Il n'y avait pas d'endroit plus adapté pour nous autres cheminots. De plus, nous voulions que le lieu soit central pour que tous les membres puissent participer. Ensuite, comme nous nous trouvons au bord du Lac des Quatre-Cantons, quoi de plus logique que de profiter de ces montagnes et de prolonger la fête sur un bateau ? Des rails de chemins de fer, on en voit tous les jours...

■ **Quel avenir imagines-tu pour la LPV ?**

La LPV est toujours sur le bon chemin et le comité travaille en équipe, avec plaisir. Il y a les préoccupations quotidiennes, celles qui nous occupent depuis 125 ans, mais s'y ajoutent désormais les relations avec l'étranger, puisque le trafic marchandises transfrontalier prend toujours plus d'ampleur et que la collaboration avec les syndicats européens devient de plus en plus importante. Il faut des contrôles renforcés, comme nous le montrent certains événements récents. La Suisse a un rôle de pionnier dans ce

domaine. La LPV va participer en octobre pour la première fois à un organe de conseil au sein de l'ETF, récemment mis en place.

Avec l'introduction de l'ETCS sur tout le territoire, il y aura un grand défi à relever et un grand besoin en matière de formation continue. Nous voulons suivre ce processus de manière attentive. Autre chose: à CFF Voyageurs, un nouveau programme de planification entraîne de nouvelles idées de software comme Warn APP ou ADL, qui vont nous occuper ces prochains temps.

■ **Que peut-on souhaiter à la LPV pour son jubilé ?**

Comme les transports publics, et du coup notre employeur, dépendent de plus en plus de décisions politiques, il faudrait que les collègues s'engagent de plus en plus à ce niveau-là, au niveau local ou cantonal. Il serait bien également que la LPV des moins de 30 ans continue à croître.

■ **Quel est ton objectif en tant que président ?**

Nous allons créer une nouvelle section, qui regroupera tous les collègues des petites entreprises qui ne se sentent pas encore bien accueillis au sein de la LPV, qui n'ont pas encore de section

adaptée à leurs problématiques. Ils pourront ainsi profiter de nos prestations, comme Solifonds, ainsi que de notre savoir. Nous voulons aussi développer nos connaissances en matière de trafic marchandises international. Un objectif très important est de motiver les jeunes à assumer des charges syndicales. Et qu'ils aient du plaisir à le faire!

CONCOURS

Vous retrouvez la photo-mystère en page 15.